

## Séance du 2 mai 2018

L'an deux mil dix huit et le 2 mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : M. Bernard LECARPENTIER, maire  
Mmes MIETTE & GRZELCZYK, MM. JURADO & PANEL, Adjoints,  
Mmes ANGUIS, LE MOINE, LEFRANCOIS  
MM. ALLASSAN, MOIREAU, Conseillers.

Absent excusé : Mme PETAT, (pouvoir à Mme GRZELCZYK)  
M. LEMARCIS (pouvoir à Mme MIETTE)  
M. GRANCHER (pouvoir à Mme LE MOINE)

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme LE MOINE

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2018 : à l'unanimité

### **29. Création d'une communauté urbaine communauté de l'agglomération havraise - communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval - communauté de communes Caux Estuaire - projet de périmètre de fusion - arrêté préfectoral - avis.-**

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal** approuve à l'unanimité le projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes Caux Estuaire et du canton de Criquetot l'Esneval avec la CODAH pour former une Communauté Urbaine qui prendra le nom de *Communauté Urbaine de l'Agglomération Havraise, du canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.